

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Poitou-Charentes
1 bis, rue Lebasclès
86000 Poitiers
05 49 41 45 54
poitoucharentes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE SALLES-SUR-MER

Place de la Mairie
17220 Salles-sur-Mer
05 46 56 03 79
salles-sur-mer@salles-sur-mer.fr

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'église Notre-Dame de Salles-sur-Mer

Charente-Maritime



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Consolidier et mettre en valeur un précieux patrimoine communal

◆◆ LE PROJET

Malgré des travaux d'entretien heureusement réalisés au fil du temps, un diagnostic récent a révélé le mauvais état de conservation de l'église Notre-Dame de l'Assomption. Il a souligné notamment la dégradation des couvertures de la nef et du clocher, ainsi que de l'escalier à vis et des sols. Aussi, la Municipalité entreprend une **campagne de travaux pour rétablir la solidité et l'étanchéité de l'édifice**.

Par ailleurs, le **remplacement des fenêtres vitrées par des vitraux** créés par le maître-verrier de Ruffec, Philippe Riffaud, va se poursuivre. Après quatre verrières déjà remplacées, six autres vont parfaire l'ensemble, dans les mêmes tonalités bleues et jaunes.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Dans son écrin de verdure, l'église Notre-Dame de Salles-sur-Mer offre au visiteur attentif, au-delà d'un extérieur très sobre, les **vestiges d'une belle architecture gothique Plantagenêt des XIIe et XIIIe siècles**. Malgré une histoire tumultueuse – elle est incendiée en 1353, pendant la guerre de Cent ans, détruite aux trois-quarts pendant les guerres de religion, reconstruite sur ses ruines

au XVIIe siècle après le siège de La Rochelle - la qualité de l'église primitive s'exprime toujours dans l'arc triomphal sur faisceaux de colonnes à chapiteaux sculptés, dans les voûtes du chœur et de la chapelle latérale.

Une boiserie la complète au XVIIIe siècle, avant que le XIXe siècle n'en prolonge la nef, construite en belle pierre charentaise.

◆◆ LA MOBILISATION

La Municipalité de Salles-sur-mer se mobilise et invite les habitants de la commune ainsi que tous les amoureux du patrimoine à participer à la sauvegarde de ce précieux patrimoine communal.

L'église Notre-Dame de Salles-sur-Mer constitue un **repère important de l'identité de ce village d'Aunis**. Dédiée au culte, elle accueille aussi des concerts et des visites historiques, véritable atout dans la dynamique de tourisme vert déjà en développement.

Montant des travaux	235 000
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	Septembre 2022

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Notre-Dame de Salles-sur-Mer

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/44070

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Notre-Dame de Salles-sur-Mer

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Commune de Salles-sur-Mer

